

Date de l'arrêté : 07/06/2024	République Française Département : LOZERE Arrondissement : Mende CHAULHAC - Commune
Objet : Arrêté portant alignement individuel - voir communale n°4	

ARRÊTÉ
N° AR_001_BIS_2024

portant Arrêté portant alignement individuel - voir communale n°4

Le Maire,

VU la demande du 09 avril 2024 par laquelle la SARL SOGEXFO représentée par Monsieur Philippe RIEU, géomètre-expert, agence de Marvejols 16 Bd Foch BP41 48100 Marvejols pour le compte du consorts DELPRAT (Madame Marie-Hélène Blanche Élise LEMOINE et Madame Marie-Sophie Blanche Louise Monique DELPRAT), demande l'alignement au droit de sa propriété sise voie communale n°4 - section A n°1128 afin de connaître la limite du domaine public.

VU le plan transmis à la demande d'alignement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la voirie routière

ARRETE

Article 1:

L'alignement de la propriété appartenant au consorts DELPRAT (Madame Marie-Hélène Blanche Élise LEMOINE et Madame Marie-Sophie Blanche Louise Monique DELPRAT) demandé est déterminé conformément aux points 76, 77, 78, 79, 80, indiqués sur le plan annexé et le nivellement conformément aux cotes indiquées sur le même plan par des chiffres à l'encre noir.

Article 2:

Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'une recours contentieux au Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification

Article 4:

Le présent arrêté est transmis à Monsieur Philippe RIEU, géomètre-expert, agence de Marvejols 16 Bd Foch BP41 48100 Marvejols

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté AR_001_2024 transmis en préfecture le 04/06/2024.



Fait à CHAULHAC le 07 juin 2024

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024
Date de reception de l'AR: 07/06/2024
048-214800468-AR_001_BIS_2024-AR
A G E D I